



**GRAND  
BELFORT**

**recrute un agent d'exploitation et de maintenance  
du réseau d'eau**



Grand Belfort Communauté d'Agglomération, 103 000 habitants, 52 communes, occupe au cœur des grands échanges européens une situation géographique stratégique.

**ADJOINT TECHNIQUE (H/F)  
Catégorie C  
Titulaire**

### MISSIONS PRINCIPALES

Au sein du service Maintenance Eau et Assainissement de la direction de l'Eau et de l'Environnement, l'agent d'exploitation et de maintenance du réseau d'eau :

- répare les canalisations d'eau potable endommagées (réseaux publics et branchements)
- participe aux chantiers de renouvellement des réseaux / branchements
- collabore à l'installation et à l'entretien des équipements de réseau (purges, vannes, ventouses, hydrostabilisateurs...)
- peut être amené à réaliser / à modifier des montages en tube cuivre
- participe à l'installation et à la programmation des têtes de radio-relève sur compteurs
- collabore à diverses opérations telles que la vérification du fonctionnement des équipements de défense incendie, le renouvellement / étalonnage de compteurs, la recherche de fuites (sous le contrôle du responsable de la cellule "Performances Réseaux")

### PROFIL RECHERCHÉ

- CAP/BEP plombier ou canalisateur ou expérience équivalente
- expérience de travail sur conduites d'eau potable (DN 60 à DN 600)
- montage d'installations en cuivre
- connaissances en Voirie et Réseaux Divers (VRD)
- forte culture sécurité, capacité à travailler dans l'urgence
- esprit d'équipe et bon relationnel avec les usagers
- travail physique en extérieur (travail en profondeur, terrain glissant...) et astreinte de service
- permis B indispensable

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le 25 mai 2024

**par courriel :** [recrutements@grandbelfort.fr](mailto:recrutements@grandbelfort.fr)

**à l'attention de :** Monsieur le Président  
Direction des Ressources Humaines  
Place d'Armes, 90020 BELFORT CEDEX

*Le Grand Belfort traite toutes les candidatures de manière égale, dont celles des personnes en situation de handicap.*

### AVANTAGES

- RTT - Accord 35 h
- Accord télétravail selon le poste
- Comité National d'Action Sociale - CNAS
- Participation mutuelle labellisée
- Participation frais de transport